

DL 23/11/2010

# En 2012, on fera le tour d à pied sur 42 kilomètre

**L**e 1<sup>er</sup> décembre va s'ouvrir, dans dix communes, l'enquête publique relative au projet de sentier piloté par le Syndicat du lac d'Anney (Sila).

Le fameux "sentier au plus près du lac", qui avait fait grand bruit voici un an et que Pierre Bruyère, président du Sila, ne veut plus appeler comme ça.

## Des polémiques à Chavoires, Duingt, Sevrier

Prière de parler aujourd'hui de "continuité du cheminement piéton du tour du lac". L'expression est un tautologie de bois, mais elle a le mérite d'éviter toute polémique...

Car des polémiques - à mettre au pluriel - il y en a eu, autour de ce projet ambitieux né en 2007.

D'abord à Chavoires (été 2009), puis à Duingt (automne 2009) et enfin à Sevrier (février 2010).

À Duingt surtout, une centaine de riverains s'était montée en association contre la volonté d'aménager le sentier sur la bande littorale propriété de l'État, dont ils sont locataires.

En mai 2010, ces riverains ont finalement obtenu gain de cause. Tout comme ceux de Chavoires, où le quai ne rouvrira pas de sitôt au public, sa rénovation étant jugée trop coûteuse.

À Sevrier enfin, les pontons et plusieurs maisons de la promenade des Seines, situées elles aussi sur le domaine public et dont la destruction était envisagée, ont gagné un an de répit (lire notre édition du 6 novem-

bre).

## Le Sila veut dissocier sentier et servitude de passage

Que s'est-il passé ? Pour éteindre les passions, Pierre Bruyère a choisi de dissocier le sentier et la servitude de marchepied.

Celle-ci impose (en principe !) à tout occupant de la bande littorale de laisser un passage public de 3,25 mètres.

« C'est à l'État de se débrouiller, je n'ai aucun pouvoir dans ce domaine », a tranché le président du Sila, qui assénait voici un an : « Partout où on est sur le domaine public, on passera. »

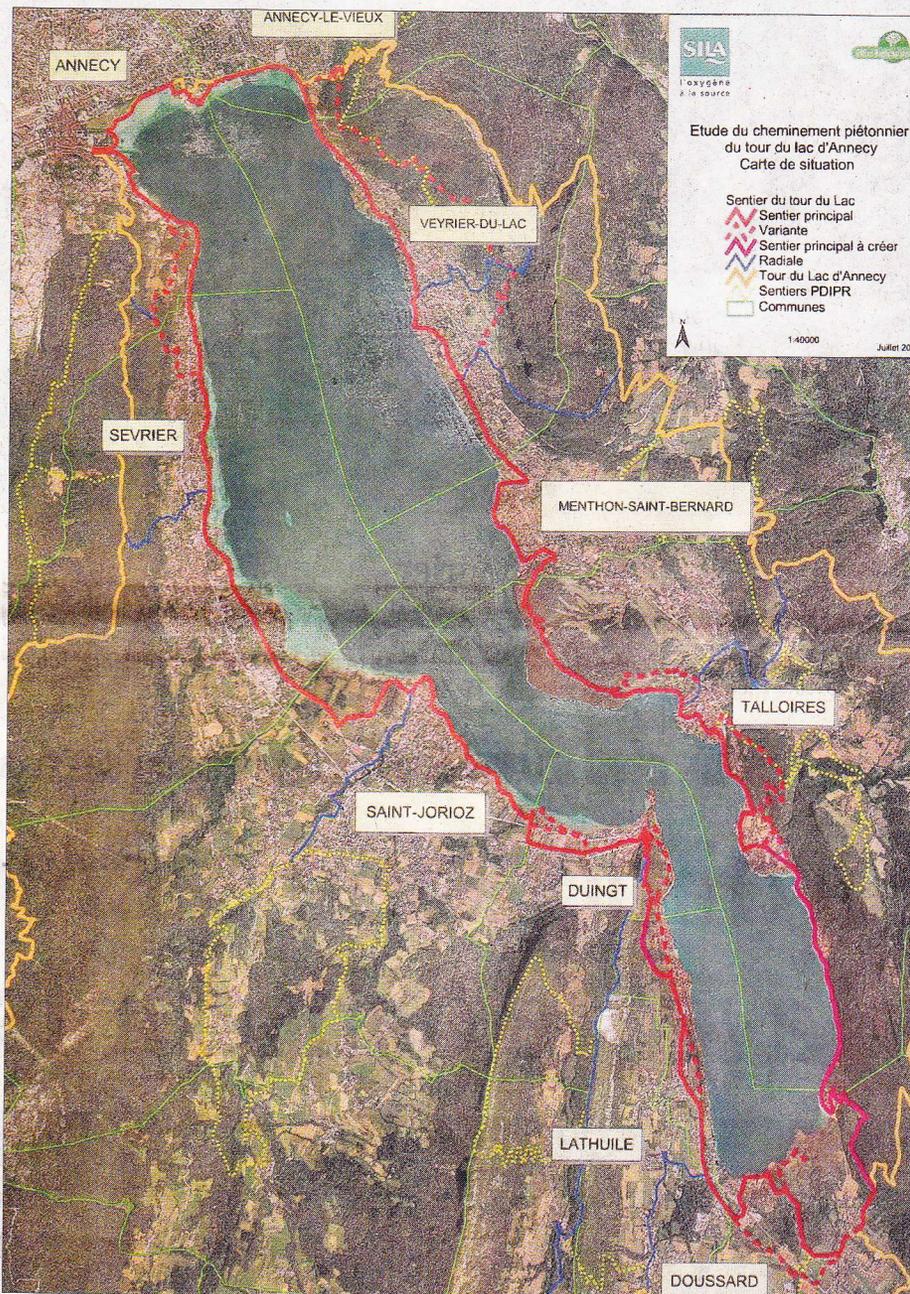
En bref, le sentier sera "au plus près du lac" là où le passage existe déjà ; ailleurs, un fléchage renverra les promeneurs vers les petites routes secondaires, « des endroits qui offrent des points de vue intéressants », précise Pierre Bruyère.

Ce sera le cas à Duingt, à un détail près : la bande riveraine devra rester accessible au public et sera une "variante" du sentier.

À Angon, ce dernier sera aménagé à côté de la piste cyclable. Quant à l'encorbellement très abîmé qui permet de monter au Roc de Chère depuis la baie de Talloires, « il va être réhabilité et le sentier y passera », indique Pierre Bruyère.

Si tout va bien, le cheminement piéton devrait être achevé avant l'été 2012. Les (bons !) marcheurs pourront alors se frotter à ses 42 kilomètres. Le tour du lac à pied deviendra-t-il un grand classique comme il l'est en vélo ?

Muriel ROTTIER



Sur cette carte, le cheminement piétonnier est en rouge (en pointillés, les "variantes" et en rose, la partie à créer à Angon). On voit qu'à plusieurs endroits, le sentier est décalé par rapport aux bords du lac (Sevrier, Duingt, Veyrier). Le sentier passe dans la réserve naturelle du bout du lac à Doussard et dans le Roc de Chère, deux sites naturels remarquables. Photo de droite : l'encorbellement à Talloires sera réparé et accessible au public.

Carte : SILA et photo : le DL/M.R.